

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_43
id. 1640

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**FONDS DÉPARTEMENTAL DE PROMOTION
PARTICIPATION À LA PROMOTION DÉPARTEMENTALE**

Par délibérations en date du 3 février et 17 juin 1986, notre Assemblée a créé un Fonds Départemental de Promotion.

Par délibérations en date du 14 octobre 1987 et du 14 janvier 1992, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental de Promotion et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Le Fonds Départemental de Promotion a pour objet de financer, pour tout ou partie, toute action émanant d'institutions départementales à vocation économique visant à la promotion extérieure du département, de ses institutions, de ses produits et de ses ressources.

BENEFICIAIRES :

- personnes morales de droit public,
- associations, coopératives,
- groupements d'intérêt économique,
- groupements d'intérêt public.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

A l'initiative du Conseil Général :

- 100 % maximum du coût H.T. des actions de promotion engagées.

Actions engagées par toute autre instance :

- 30 % du coût H.T. pour les collectivités ou organismes assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général ;

- 30 % du coût T.T.C. pour les collectivités ou organismes non assujettis à la TVA, dans la limite de 7 650 € par opération, et sous réserve d'une implication financière du requérant au moins équivalente à celle sollicitée du Conseil Général.

Actions de promotion touristique de la part des communes :

- intervention du Fonds Départemental de Promotion lorsque le Département est intervenu financièrement pour un projet d'équipement structurant (plan d'eau, camping, gîtes communaux, etc...) favorisant la création ou le développement de pôles touristiques ;

- dépense subventionnable plafonnée à 7 650 € pour ce type d'intervention c'est-à-dire une subvention départementale plafonnée à 2 295 € ;

- pour une même commune, une opération subventionnable tous les 3 ans.

En application de ces dispositions, le Comité du Fonds Départemental de Promotion s'est réuni le 10 mars 2015 en vue d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants.

1 - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy (PETR du Pays Midi-Quercy) : programme d'actions 2014 – TOU00860 (convention territoriale du Pays Midi-Quercy 2014)

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été transformé en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) par arrêté préfectoral du 12 décembre 2014 avec prise d'effet au 1er janvier 2015.

Le PETR du Pays Midi-Quercy met en œuvre un programme d'actions annuel lié à la promotion du territoire, en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique qui fixe les orientations stratégiques en application du schéma de développement touristique du département, et dans le cadre plus récent du contrat de destination.

A ce titre, le PETR du Pays Midi-Quercy a engagé en 2014, des opérations :

- d'éditions destinées à l'accueil (dépliants divers et offres d'hébergements), dont un "livret jeux" pour les enfants,
- de création d'un site internet en lien avec la base de données de l'ADT afin de promouvoir la destination "Gorges de l'Aveyron",
- de sensibilisation des acteurs dans le cadre d'éductours sur les sites du territoire.

Ce programme d'actions est conforme à la politique touristique départementale et le PETR du Pays Midi-Quercy complète, par ses actions, le programme proposé par l'Agence de Développement Touristique.

Le PETR du Pays Midi-Quercy intervient dans l'animation du contrat de destination.

Coût de l'opération

Le coût du programme 2014 s'est élevé à **46 852,42 € TTC** et se décompose comme suit :

• création du site internet	17 580,00 €
• éditions	26 427,10 €
• mobilier et livret jeux enfants	2 485,32 €
• éductours	240,00 €
• diverses animations locales	120,00 €

	46 852,42 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

• montant des fonds propres	11 954,89 €
• subvention Ledader	19 053,53 €
• subvention du Conseil Régional sollicitée	7 922,00 €
• subvention du Conseil Général sollicitée	7 922,00 €

	46 852,42 €

Le PETR du Pays Midi-Quercy sollicite une aide départementale d'un montant de **7 922 €** au titre du programme d'actions 2014. Cette opération est inscrite à la convention territoriale du Pays Midi-Quercy 2014 validée à la Commission Permanente du 15 décembre 2014.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder, au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy, une aide départementale de **7 922 €**.

2 – Association Convivencia : 19ème Festival Convivencia 2015 à Montech – TOU00888

Véritable projet d'animation de territoire, le Festival Convivencia est une manifestation itinérante, inter régionale, drainant un public de 18 000 personnes au fil de son parcours le long du Canal des 2 Mers.

Le Festival présente une programmation artistique dédiée aux musiques du monde, des actions de médiation culturelle sous forme de rencontres, ateliers, randonnées, construites en lien avec les acteurs locaux.

Pour la 19ème édition, les organisateurs souhaitent valoriser la commune de Montech, avec l'organisation d'une étape du Festival au mois de juin 2015.

Lors de cet événement, une valorisation du Canal et des aménagements dédiés aux déplacements doux le long de la voie verte serait organisée, en partenariat avec la commune.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **124 355,51 € TTC** pour l'étape de Montech, décomposé comme suit :

- frais d'organisation	22 019,51 €
- contributions en nature	102 336,00 €

	124 355,51 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Montant des fonds propres	106 355,51€
- Subvention Conseil Régional sollicitée	5 000,00 €
- Subvention Commune	9 000,00 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	4 000,00 €

	124 355,51 €

L'Association Convivencia sollicite une aide départementale d'un montant de **4 000 €** pour l'organisation de l'étape de Montech en juin 2015.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder, à l'Association Convivencia, une aide départementale d'un montant de **4 000 €**.

3 – Office de Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave : édition d'une documentation touristique – TOU00878

L'Office de Tourisme de Saint Nicolas de la Grave est une association loi 1901 et assure la mission de développement et de promotion du territoire de la Communauté de Communes de Sère Garonne Gimone.

En 2014, l'office de tourisme a mené une démarche de reclassement en vertu de la nouvelle grille de classification des offices de tourisme. L'Agence de Développement Touristique a procédé à la vérification des critères d'attribution de la catégorie III, et a constaté le manquement à l'une des dispositions requises, soit la traduction en 2 langues de la documentation touristique.

Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme s'est donc engagé à éditer pour 2015 une nouvelle brochure comportant une traduction en langue anglaise.

L'ADT, dans le cadre du contrat de destination, a engagé l'ensemble des partenaires du tourisme dans une démarche de qualification de l'accueil notamment à l'attention des clientèles étrangères. Compte tenu que la commune de Saint-Nicolas de la Grave et la base départementale de loisirs sont situées dans le périmètre des 5 km de la vélo voie verte du Canal des 2 Mers, la fréquentation des touristes étrangers y est supérieure à la moyenne départementale.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **555 € TTC** pour l'impression de la documentation touristique à 5 000 exemplaires .

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Montant des fonds propres	388 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	167 €

	555 €

L'Office de Tourisme de Saint Nicolas de la Grave sollicite une aide départementale d'un montant de **167 €** pour l'édition des brochures 2015 comportant une traduction anglaise, correspondant à 30 % du coût de cette édition.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder, à l'Office de Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave, une aide départementale d'un montant de **167 €**.

4 – Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : Fête de l'Âne et Fête de la Communauté de Communes à Puycornet le 31 mai 2015 – TOU00904

La Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise organise à Puycornet le 31 mai 2015, la fête de la Communauté de Communes et la fête de l'Âne.

En 2015, contrairement aux précédentes éditions, la Fête de l'Âne, organisée tous les deux ans par l'A.D.A.D.A. (Association Des Amis Des Ânes) sera gérée directement par la Communauté des Communes, dans le cadre de l'ensemble des festivités dédiées à la valorisation des savoir faire locaux.

Au cours de cette manifestation, différentes animations seront organisées :

- concours d'attelage,
- concours de maniabilité,
- présentation d'animaux.

Les éditions précédentes de cette Fête de l'âne ont connu un tel succès qu'elle fait partie des manifestations nationales de l'espèce asine.

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **17 200 € TTC** décomposés comme suit :

- Communication	5 250 €
- Frais d'organisation	6 600 €
- Sécurité	2 300 €
- Animation	1 650 €
- Frais divers	1 400 €

17 200 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- Montant des fonds propres	12 930 €
- Location d'emplacements	1 270 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	3 000 €

	17 200 €

La Communauté de Communes sollicite une aide de **3 000 €** pour l'organisation regroupée des 2 événements.

Après examen du dossier, le comité propose d'accorder, à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise, une aide départementale d'un montant de **3 000 €**

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657412, sous-fonction 91 (PROM).

Autorisation d'Engagement 2015	50 000 €
Engagement à ce jour	0 €
Engagement à la présente Commission	15 089 €
Disponible sur l'exercice 2015	34 911 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité du Fonds départemental de promotion réuni le 10 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 7 922 € au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy pour son programme d'actions 2014,
 - 4 000 € à l'Association Convivencia pour le 19ème Festival Convivencia à Montech en 2015,
 - 167 € à l'Office de Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave pour l'édition d'une documentation touristique,
 - 3 000 € à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise pour la fête de la Communauté de Communes et la fête de l'Âne 2015 ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657412, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET